



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

Le 29 avril 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 20 avril 2026 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Eric CALCHERA, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Représentés : 1
Votants : 15

Présents : M. Eric CALCHERA, M. Pierre DUMONT, Mme Virginie MARTINET, M. Bertrand CORMERAIS, M. Gérard VALLET, Mme Sonia SIMON, Mme Evelyne VALETTE, M. Benjamin LAMBOLEZ, Mme Dominique DUCROIX, M. Cristiano DA SILVA, Mme Elodie VALERO, M. Cédric MEYNIER, Mme Véronique WHITEHEAD, Julien LESTANGT.

Procurations : Mme Katia MENU DA SILVA à M. Gérard VALLET.
Mme Elodie VALERO est nommée secrétaire de séance

COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET COMMUNE 2025

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal résumé comme suit :

BUDGET COMMUNE 2025	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice 2025	1 123 202,18 €	1 257 480,85 €	747 312,27 €	962 592,11 €
Résultat de l'exercice 2025		134 278,67 €		215 279,84 €
Résultats Reporté de 2024	-383 495,19 €			119 471,17 €
Résultat de Clôture 2025	-249 216,52 €			334 751,01 €

M. Meynier, Maire en 2025, ne procède pas au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix,

- Acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.
- Constate la concordance des montants avec ceux figurant dans le compte de gestion, notamment en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, le fonds de roulement ainsi que les crédits inscrits à titre budgétaire dans les différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025- BUDGET COMMUNE

Après avoir adopté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget Commune, dont les résultats, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement : un excédent de clôture de : **334 751.01 €**

Section d'Investissement : un déficit de clôture de : **249 216.52 €**

Il est proposé d'inscrire au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Affectation à la section d'investissement (1068) : **200 000,00 €** = excédent capitalisé en recettes
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (002) : **134 751.01€** = Résultat reporté en recette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'affectation des résultats du Budget commune tel que présenté ci-dessus.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Vu l'état 1599

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

		<i>Résultat attendu en 2026</i>
• Taux de la Taxe Foncière Propriétés Bâties	34,58 %	394 904,00€
• Taux de la Taxe Foncière Non Bâties	100,00 %	47 100,00€
• Taux de la Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale :	11.50 %	4 692,00€

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

M. Pierre DUMONT, adjoint aux finances, présente le Budget primitif 2026 dont les dépenses et les recettes des deux sections s'équilibrent comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	MONTANTS	CHAPITRE	MONTANTS
011	378 540,00	002	134 751,01
012	429 051,00	013	5 500,00
023	110 000,00	042	7 000,00
042	27 000,00	70	117 650,00
65	101 746,00	73	62 935,00
66	25 000,00	731	442 000,00
67	1 000,00	74	292 286,98
		75	9 200,00
		76	14,01
		77	1 000,00
TOTAL	1 072 337,00	TOTAL	1 072 337,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATION	RAR	MONTANTS	OPERATION	RAR	MONTANTS
OPFI		302 216,52	OPFI		110 000,00
OPNI	4 200,00	20 800,00	OPFI		27 000,00
101	1 000,00	82 000,00	OPFI		394 135,62
102	268 000,00	17 000,00	102	413 320,00	15 000,00
103		24 500,00			
104		13 300,00			
107		2 000,00			
110		49 639,10			
111		108 000,00			
114		4 800,00			
119		62 000,00			
	273 200,00	686 255,62		413 320,00	546 135,62
TOTAL		959 455,62	TOTAL		959 455,62

Le groupe minoritaire s'interroge sur certaines opérations d'investissement. M. DUMONT indique que certains investissements pourraient finalement ne pas être réalisés, au profit de nouveaux projets susceptibles de s'avérer plus urgents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, (12 Pour, 2 contre, C. MEYNIER et J. LESTANGT et 1 abstention V. WHITEHEAD) adopte le budget Commune 2026, tel que résumé ci-dessus.

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

-Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

- Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ASSAINISSEMENT 2025

Il est précisé que la feuille distribuée lors du conseil municipal comportait une erreur de transcription. Le résultat 2025 du budget Assainissement en section de fonctionnement est bien de 92 552.25€ et non de 90 834.84€.

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget Assainissement défini comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent
Opérations de l'exercice 2025	22 946,85 €	98 402,63 €	41 469,52 €	77 304,36 €
Résultat de l'exercice 2025		75 455,78 €		35 834,84 €
Résultats Reporté de 2024		46 535,14 €		111 717,41 €
Montant affecté à l'investissement au BP 2025			55 000,00 €	
Résultat de Clôture 2025		121 990,92 €		92 552,25 €

M. Meynier, Maire en 2025, ne procède pas au vote.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votes,

- Acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus.
- Constate la concordance des montants avec ceux figurant dans le compte de gestion, notamment en ce qui concerne le report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice, le fonds de roulement ainsi que les crédits inscrits à titre budgétaire dans les différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS 2025- BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir adopté le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget Assainissement, dont les résultats, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement : un excédent de clôture de : **92 552.25 €**

Section d'Investissement : un excédent de clôture de : **121 990,92 €**

Il est proposé d'inscrire au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Affectation à la section d'investissement (1068) : **30 410.83 €** en recette
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (002) : **62 141.42 €** en recette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'affectation des résultats du Budget Assainissement el que présenté ci-dessus.

VOTE DES TAXES ASSAINISSEMENT 2026

M. le Maire propose de ne pas modifier le taux des taxes et de les reconduire à l'identique.

- Taxe Annuelle de Branchement 4,57 %
- Redevance assainissement 1,20 %

Le groupe minoritaire aurait souhaité une baisse de ces taxes en amont du transfert de la compétence assainissement à la communauté de commune en prévision d'une augmentation future suite au transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votes (12 Pour et 3 Contre : C. MEYNIER J. LESTANGT et V. WHITEHEAD) décide de reconduire pour l'année 2026, les taux de fiscalité assainissement tels que défini ci-dessus et d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE BP ASSAINISSEMENT 2026

M. Pierre DUMONT, adjoint aux finances, présente le Budget primitif 2026 dont les dépenses et les recettes des deux sections s'équilibrent comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	MONTANTS	CHAPITRE	MONTANTS
011	11 917,41	002	62 141,42
012	3 000,00	042	17 000,00
023	87 830,08	70	61 000,00
042	35 000,00	75	256,07
66	1 650,00		
67	1 000,00		
TOTAL	140 397,49	TOTAL	140 397,49

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATION	RAR	MONTANTS	OPERATION	RAR	MONTANTS
OPFI		24 000,00	OPFI		285 514,98
104		100 000,00	103	6 576,00	
105	32 000,00		104		18 018,00
106		162 104,73	105	7 995,75	
	32 000,00	286 104,73		14 571,75	303 532,98
TOTAL		318 104,73	TOTAL		318 104,73

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (12 Pour et 3 Contre : C. MEYNIER J. LESTANGT et V. WHITEHEAD), adopte le Budget Primitif Assainissement 2026 tel que présenté ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h42.

La Secrétaire

Le Maire

Mme Elodie VALERO

Eric CALCHERA